

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 423

**Artikel:** Luxes  
**Autor:** Cornuz, Jeanlouis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018858>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le ménage Bührle se complique encore

Que Bührle ait mis la main sur Bally, via Werner K. Rey, aura au moins un avantage... pour le marchand de canons helvétique : la vente d'armes pèsera moins lourd au décompte final annuel de ses activités commerciales.

Des esprits chagrins se demanderont peut-être si les 310 millions de commandes passées par la Confédération à Bührle à la fin de l'année passée, et justifiées au titre de la défense de l'emploi, ne se trouvent pas quelque peu dévalorisées aujourd'hui au vu des grandes manœuvres financières dans lesquelles se lance le fabricant d'armes. Qu'importe ! On rétorquera que l'essentiel est que les autorités aient manifesté, à l'époque, un souci de garantir à tout prix des postes de travail, fut-ce sans trop de scrupules quant à la « qualité » de ce travail.

Fixons quelques points de repère avant de ne plus pouvoir voir suffisamment clair dans les affaires du « Konzern » en cause. On sait que ces deux dernières années, la part des « productions militaires » avait passé de 42,8 à 56% dans le ménage Bührle, cité partout comme exemple de gestion habile et saine, de dynamisme en ces temps de récession. C'est dans le secteur militaire, en tout cas là où il est le plus développé, que le chiffre d'affaires de Bührle se développe le plus rapidement, avec des répercussions importantes sur le nombre des places de travail disponibles : on estime que, pendant les quatre dernières années, ce sont plus de 5000 personnes supplémentaires qui ont trouvé à travailler pour ce type de production. Nul doute que la progression spectaculaire du secteur « machines » (part de la production militaire : 72%) de près de 70% depuis 1974, ou celle non moins importante de « Contraves » (production militaire : 86%) que l'on estime aux alentours de 89% ait donc eu des incidences « heureuses » sur le marché de l'emploi. Mais cela durera-t-il ?

Malgré la bonne volonté affichée de la Confédé-

ration dont les « subventions » prennent l'allure d'un dédommagement pour l'application (pour tant très lâche !) de la loi sur l'exportation d'armes, Bührle exporte sa production à l'étranger pour capter des marchés sur lesquels la législation helvétique lui interdit de prendre pied.

---

*Rappel. Selon la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction d'exportation d'armes, les exportations de matériel de guerre continuaient d'augmenter (21 millions de plus que pour la période correspondante de l'année dernière) cette année, au moins pour les six premiers mois. Le plus préoccupant, souligne la Communauté, est que plus d'un cinquième du matériel exporté l'a été dans des pays en voie de développement dont, par exemple, le Ghana ou l'Equateur. Le Département militaire a confirmé le total de 241 millions d'exportations pour les mois de janvier à juin, mettant en doute que l'augmentation soulignée puisse valablement être prise en considération avant que ne soient connus les chiffres de la fin 1977...*

---

Quel contrôle la Suisse peut-elle espérer exercer sur Contraves Italiana, sur les activités, en fait de fabrication de munitions, de la British Manufacture and Research Company Ltd. ? La Suisse sera-t-elle à même de surveiller les incidences de l'accord de coopération passé en 1976 par Bührle en France avec le Groupement Industriel des Armements Terrestres (secteur public) et Creusot-Loire (secteur privé) ? La Suisse pourra-t-elle conserver un droit de regard sur l'exploitation de la licence de construction de canons anti-chars vendue il y a peu aux Etats-Unis ?

A plus ou moins long terme, ces manœuvres de contournement de la loi suisse auront des répercussions sur l'emploi dans notre pays. Déjà la commande « Skyguard » est-elle présentée par les spécialistes de Bührle eux-mêmes à la fois comme la promesse de nouvelles places de travail dans la région zurichoise, mais aussi comme un facteur de développement de Contraves Italiana...

De là à penser que les 300 millions versés par la Confédération permettront surtout à Bührle d'honorer des contrats passés depuis l'Italie avec des clients comme l'Afrique du Sud (qui a passé commande en mai) ou l'Arabie séoudite (l'existence d'un accord portant sur 500 millions de francs d'armes, soit un montant qui est celui du total des exportations de matériel de guerre depuis la Suisse en 1976, n'a pas été démenti jusqu'ici), il n'y a qu'un pas. Dès lors que les millions de commandes attribués à Bührle en hommage au label suisse sont eux-mêmes exportés en partie, qu'attend-on pour interdire totalement les exportations d'armes ?

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Luxes

Célébration de l'art pédagogique. Voici quelques mois, j'ai reçu une brochure contenant toutes sortes d'informations alléchantes, concernant des « cours de formation continue » à l'usage des maîtres secondaires en général et des maîtres de gymnase en particulier.

Moi perplexe tout de même :

— me demandant, étant donné le fait que je n'ai hélas pas autant profité de mes cours de formation que des guides bienveillants étaient en droit de l'espérer

— me demandant, dis-je, si des cours de formation continue sont susceptibles d'obtenir un meilleur succès

— maintenant que l'artériosclérose d'un côté, et le ramollissement cérébral de l'autre côté

(curieux que l'âge durcisse les artères et ramollisse le cerveau... voilà une remarque qui mériterait de plus amples développements)

rendent aléatoire tout effort dans le sens d'une mobilisation tant des muscles que des cellules grises...

— me disant qu'après tout, je verrai bien...

Or, voici qu'une nouvelle circulaire m'avertit que vu les « contraintes budgétaires », aucun cours de formation continue ne pourra être rétribué.

Moi me félicitant de l'esprit d'économie de « ces princes qui nous gouvernent », car enfin il est bien vrai que nous avons sans doute vécu ces dernières années un peu en-dessus de nos moyens et que les contraintes sus-nommées se font sentir aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Etonné cependant de recevoir à peu près en même temps que la circulaire un splendide dossier consacré à la *Radio Télévision éducative romande* d'une centaine de pages sur papier cartonné, enfermées dans un classeur à anneaux recouvert de toile bleue.

— Me rappelant que pour l'impression d'un simple cahier d'une quarantaine de pages, j'avais dû payer plusieurs milliers de francs.

— Feuilletant le dossier; admirant le deuxième feuillet, à onglet, de couleur orange, portant ces mots : « Radio Télévision éducative romande Généralités ».

— Admirant la photo (très belle) reproduite sur le feuillet suivant, représentant un enfant dans les bras de sa mère.

— Lisant la page numérotée A4, portant le nom de trois responsables, avec leur adresse et leur numéro de téléphone; lisant aussi la page B5 : « Emissions du mercredi. Heure de diffusion : 10 h. 30. Age : 6—10 ans a) 6—8 b) 8—10 ». Tournant la page pour constater que le dos est d'un beau blanc immaculé.

— Parvenant à la page B13 : Emission du vendredi. Heure de diffusion : 10 h. 30. Age de 10—16 ans a) 10—12 b) 13—16 (rien apparemment, pour les élèves de 12 à 13 ans); tournant la page pour admirer le même blanc immaculé.

Me réjouissant de penser que les « contraintes budgétaires » ne pèsent que très inégalement sur les différents secteurs d'un même département, et qu'ainsi, il y a tout lieu de penser que mon argent de contribuable est judicieusement employé...

**J.C.**

## DANS LES KIOSQUES

### Règlement de comptes

*L'avenir de « Tat » divise les esprits de Migros et certains semblent regretter le brave quotidien dont la partie littéraire intéressait quelques centaines de connaisseurs et dont le tirage ne menaçait aucun concurrent ! L'assemblée des délégués du 30 septembre n'a pas pris de décision. Mais l'avant-veille, l'hebdomadaire « Weltwoche » (39) avait consacré trois pages au vitriol à la formule actuelle de « Tat »...*

*Explication possible : un succès de « Tat » ruinerait définitivement l'espoir de l'éditeur Jean Frey, propriétaire de « Weltwoche » de lancer cet « Express » dont on parle depuis longtemps (et dans sa rage de remettre l'église au milieu du village « Weltwoche » comblait naturellement les amateurs d'informations inédites sur la presse).*

— *La même « Weltwoche » consacrait dans le même numéro 39 quelques articles aux scandales genevois récents. Tout d'abord une analyse des prochaines élections « Elections en période de scandales : une « Genève rouge » grâce « aux défaillances bourgeoises ». Autre titre qu'il est inutile de traduire : « Plan-les-Watergate ». Et encore : « Le Chiasso des Genevois : Leclerc — « pire que Jean Ziegler ».*

— *Pour changer d'horizon signalons une émission de la télévision alémanique sur la vie et le travail de Robert Meier, correspondant de la « NZZ » à Moscou. Nous l'avons suivi dans son travail, dans ses loisirs et nous avons suivi sa femme dans ses achats au magasin réservé dont les stores restent fermés pour ne pas susciter l'envie des passants. Si l'« esprit d'Helsinki » permet de tels reportages, il faut s'en réjouir même si beaucoup de questions restent sans réponse.*

— *Quelques informations sur une presse marginale qui s'obstine à vivre. Les feuilles libertaires (Libertäre Blätter), éditées à Zurich par le groupe James Guillaume, ont publié leur numéro 10 et « Volk + Recht » (Le peuple et le droit), organe*

*trimestriel des juristes démocratiques suisses a entamé en septembre sa deuxième année de parution. Le numéro d'octobre de « Focus » (89), magazine politique de gauche, est encore plus attrayant dans sa présentation et la matière n'en souffre pas. Voilà du bon travail !*

*Un autre exemple de cette presse qui s'efforce de vivre hors des circuits traditionnels, de ce côté-ci de la Sarine, cette fois, « Le Passe-Muraille — Journal des Prisonniers » que nous citons dernièrement (DP 421) à propos de la détention préventive (case postale 99, 1211 Genève 8) : cette publication, outre les liens qu'elle s'efforce de tisser entre les détenus de Suisse romande, a l'immense mérite de rendre accessible au public le plus large l'« ordinaire » des prisonniers, contribuant ainsi efficacement à rompre l'isolement commode dans lequel il est bon ton de tenir le monde carcéral.*

*Ainsi, dans sa dernière livraison (No 8, septembre 1977), « Le Passe-Muraille » publie-t-il non seulement un dossier pratique sur le « droit de plainte » à l'usage des détenus (« Tu peux contester par un recours toute décision prise par un gardien, un assistant social, le directeur ou le département; par exemple : une sanction disciplinaire, le refus de transmettre une lettre, d'autoriser une visite, le refus d'un congé, la décision de te mettre au cachot, le refus d'un médecin de confiance, un abaissement de ton pécule, le transfert dans une autre prison, etc. »), mais aussi, entre autres, des notes sur « la misère des prisons valaisannes » et sur les visites aux prisonniers à travers les prisons de Suisse romande (Vaud, Genève, Fribourg) ainsi qu'un texte intitulé : « Bois-Mermet : le malaise tourne au drame ».*

— *Dans le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung », un dossier complet (cinq pages complètes) sur le cinéaste genevois Michel Soutter, avec notamment une longue interview de l'auteur de « L'Escapade », de « James ou pas », des « Arpenteurs », pour ne citer que ces titres, des photos de son dernier film « Repérages », un aperçu de son œuvre et un reportage sur sa manière de tourner.*